

Image not found or type unknown



Succession d'un placement en assurance-vie

Par **claudius_old**, le **17/08/2007 à 12:45**

Succession d'un placement en assurance-vie
Après un décès ,le délai de mise à disposition des fonds par la société d'assurance est de 10 mois.
Pouvez-vous me dire si pendant cette période les fonds produisent des intérêts
Merci de votre aide.